

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Permanent Grey / Permanent Transparent

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Permanent Grey / Permanent Transparent

Numéro du produit 7412-8132-2, 7541-8379-2

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Spray réfléchissant

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

TrackInvent AB
Rönnowsgatan 8C
SE-252 25 Helsingborg
SWEDEN
+46(0)40 – 23 13 10
info@trackinvent.se
www.albedo100.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence national 112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CE N° 1272/2008)

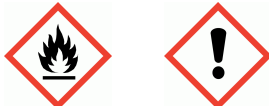
Dangers physiques Aerosol 1 - H222, H229

Dangers pour la santé humaine Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336

Dangers pour l'environnement Non Classé

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Permanent Grey / Permanent Transparent

Mentions de mise en garde	P102 Tenir hors de portée des enfants.
	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
	P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
	P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
	P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
	P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.
	P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

Contient ACÉTONE, PROPANE-2-OL

Mentions de mise en garde supplémentaires	P261 Éviter de respirer les aérosols.
	P264 Se laver la peau contaminée soigneusement après manipulation.
	P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
	P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
	P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
	P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise.
	P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
	P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P405 Garder sous clef.	

2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB. Contient: Isobutane.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

BUTANE		25-35%
Numéro CAS: 106-97-8	Numéro CE: 203-448-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119474691-32
Classification		
Flam. Gas 1 - H220		
Press. Gas, Compressed - H280		
PROPANE		15-24.9%
Numéro CAS: 74-98-6	Numéro CE: 200-827-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119486944-21
Classification		
Flam. Gas 1 - H220		
Press. Gas, Compressed - H280		

Permanent Grey / Permanent Transparent

ACÉTONE 15-24.9%		
Numéro CAS: 67-64-1	Numéro CE: 200-662-2	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471330-49
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
1-propoxypropan-2-ol 7.5-9.99%		
Numéro CAS: 1569-01-3	Numéro CE: 216-372-4	
Classification Flam. Liq. 3 - H226 Eye Irrit. 2 - H319		
PROPANE-2-OL 5-7.49%		
Numéro CAS: 67-63-0	Numéro CE: 200-661-7	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119457558-25
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Eye Irrit. 2 - H319 STOT SE 3 - H336		
DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE - UNSPECIFIED 5-7.49%		
Numéro CAS: 64742-47-8	Numéro CE: 265-149-8	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119456620-43-0000
Classification Asp. Tox. 1 - H304		
PENTANE 0.1-0.99%		
Numéro CAS: 109-66-0	Numéro CE: 203-692-4	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119459286-30-0000
Classification Flam. Liq. 2 - H225 STOT SE 3 - H336 Asp. Tox. 1 - H304 Aquatic Chronic 2 - H411		

Permanent Grey / Permanent Transparent

TOLUÈNE		<0.099%
Numéro CAS: 108-88-3	Numéro CE: 203-625-9	Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471310-51-0000
Classification Flam. Liq. 2 - H225 Skin Irrit. 2 - H315 Repr. 2 - H361d STOT SE 3 - H336 STOT RE 2 - H373 Asp. Tox. 1 - H304		

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Information générale	Consulter un médecin si une gêne persiste.
Inhalation	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer.
Ingestion	Boire quelques verres d'eau ou de lait. Ne pas faire vomir.
Contact cutané	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon.
Contact oculaire	Rincer à l'eau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Information générale	L'abus de solvants peut tuer instantanément.
Inhalation	Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs peuvent provoquer des maux de tête, de la fatigue, des vertiges et des nausées.
Ingestion	Peut provoquer des nausées, des maux de tête, des vertiges et une intoxication.
Contact cutané	Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.
Contact oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Indications pour le médecin Aucune recommandation particulière.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive. Extrêmement inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie Enlever ou refroidir avec de l'eau les conteneurs à proximité de l'incendie.

Permanent Grey / Permanent Transparent

Equipements de protection particuliers pour les pompiers Porter une combinaison de protection chimique. Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Déversements importants: Contenir et absorber le déversement avec du sable, de la terre ou tout autre matière non-combustible. Déversements mineurs: Wipe away with paper or textile fabric.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour obtenir des informations sur l'élimination, voir la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et d'une flamme nue. Protéger contre les rayons solaires. Éviter de manger, de boire ou de fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage Bombe aérosol : ne doit pas être exposé aux rayons directs du soleil ou à des températures supérieures à 50°C. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

BUTANE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 800 ppm 1900 mg/m³

PROPANE-2-OL

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 400 ppm 980 mg/m³

TOLUÈNE

Valeur moyenne d'exposition (8 heures VME): VLEP 20 ppm 76,8 mg/m³

Valeur limite court terme (15 minutes): VLEP 100 ppm 384 mg/m³

*, R2

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

* = Risque de pénétration percutanée.

R2 = Substances préoccupantes en raison d'effets toxiques pour la reproduction possibles.

PROPANE-2-OL (CAS: 67-63-0)

Permanent Grey / Permanent Transparent

DNEL	Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 888 mg/kg p.c. /jour Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 500 mg/m ³ Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 319 mg/kg p.c. /jour Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 89 mg/m ³ Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour
-------------	---

PNEC	- Eau douce; 140,9 mg/l - Eau de mer; 140,9 mg/l - rejet intermittent; 140,9 mg/l - Sol; 28 mg/kg
-------------	--

PENTANE (CAS: 109-66-0)

PNEC	- eau; 0,027 mg/l
-------------	-------------------

TOLUÈNE (CAS: 108-88-3)

PNEC	- eau; 0,074 mg/l
-------------	-------------------

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection



Contrôles techniques appropriés

Toute manipulation doit avoir lieu uniquement dans des zones bien ventilées.

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible.

Protection des mains Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible.

Autre protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection approprié pour toute exposition prolongée, et/ou à de fortes concentrations en vapeurs, spray ou brouillard.

Mesures d'hygiène Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes.

Protection respiratoire Pas de recommandations spécifiques, mais un respirateur à cartouche chimique peut être requis pour des poussières/vapeurs connues comme toxiques.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Aérosol.
Couleur	Incolore.
Odeur	Solvant.
Seuil olfactif	Indéterminé.
pH	Indéterminé.
Point de fusion	Indéterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Indéterminé.
Point d'éclair	Impossibilité technique d'obtenir les données.

Permanent Grey / Permanent Transparent

Taux d'évaporation	Indéterminé.
Facteur d'évaporation	Indéterminé.
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Indéterminé.
Autre inflammabilité	Indéterminé.
Pression de vapeur	Indéterminé.
Densité de vapeur	Indéterminé.
Densité relative	~0,75
Densité apparente	Indéterminé.
Solubilité(s)	Pas de données de test particulières disponibles.
Coefficient de partage	Indéterminé.
Température d'auto-inflammabilité	Indéterminé.
Température de décomposition	Indéterminé.
Viscosité	Indéterminé.
Propriétés explosives	Indéterminé.
Explosif sous l'influence d'une flamme	Oui
Propriétés comburantes	Indéterminé.
9.2. Autres informations	
Autres informations	Non pertinent.
Indice de réfraction	Indéterminé.
Taille de particules	Indéterminé.
Poids moléculaire	Indéterminé.
Volatilité	Très volatile.
Concentration de saturation	Indéterminé.
Température critique	Indéterminé.
Composé organique volatile	Aucune information requise.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réactivité Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Permanent Grey / Permanent Transparent

Possibilité de réactions dangereuses Inconnu.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Inconnu.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Effets toxicologiques Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë - inhalation

Indications (CL₅₀ inhalation) Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Sensibilisation respiratoire Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Sensibilisation cutanée Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Essais de génotoxicité - in vitro Ne contient pas de substance mutagène avérée.

Cancérogénicité

Cancérogénicité Ne contient pas de substance avérée cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Toxicité pour la reproduction - fertilité Contient une substance ou un groupe de substances qui peut nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Exposition unique STOT un Peut provoquer somnolence ou vertiges.

toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Basée sur les données disponibles les critères de classification ne sont pas remplis.

Permanent Grey / Permanent Transparent

Danger par aspiration

Danger par aspiration Non pertinent.

Information générale

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents.

Inhalation

Peut provoquer somnolence ou vertiges. Les vapeurs ont un effet narcotique. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Mal de tête. Fatigue. Vertiges. Nausées, vomissements. Peut provoquer une irritation du système respiratoire.

Ingestion

Peut provoquer une irritation. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants: Douleur à l'estomac. Nausées, vomissements. Diarrhée.

Contact cutané

Peut provoquer des affections cutanées en cas de contact prolongé ou répété.

Contact oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Dangers chroniques et aigus pour la santé

Un contact prolongé ou répété avec des solvants sur une longue période peut conduire à des problèmes de santé permanents. Une exposition prolongée ou répétée aux vapeurs à fortes concentrations peut provoquer les effets néfastes suivants: Nausées, vomissements. Mal de tête.

BUTANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Indications (CL₅₀ inhalation)

PROPANE

Toxicité aiguë - orale

Indications (DL₅₀ orale) Non applicable.

Toxicité aiguë - cutanée

Indications (DL₅₀ cutanée) Non applicable.

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 20,0

Indications (CL₅₀ inhalation)

ACÉTONE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 5 800,0

Permanent Grey / Permanent Transparent

Espèces	Rat
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	20 000,0
Espèces	Lapin
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l)	5 800,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	5 800,0

PROPANE-2-OL

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	4 396,0
Espèces	Rat
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	12 800,0
Espèces	Lapin
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l)	72,6
Espèces	Rat
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	72,6

Cancérogénicité

Cancérogénicité CIRC CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE - UNSPECIFIED

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg)	5 000,0
Espèces	Rat
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg)	3 000,0
Espèces	Lapin
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	

Permanent Grey / Permanent Transparent

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 1 600,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 1 600,0

PENTANE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 400,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 3 000,0

Espèces Lapin

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 364,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 364,0

TOLUÈNE

Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL₅₀ mg/kg) 2 600,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL₅₀ mg/kg) 12 124,0

Espèces Rat

Toxicité aiguë - inhalation

Toxicité aiguë inhalation (CL₅₀ vapeurs mg/l) 15,0

Espèces Rat

ETA inhalation (vapeurs mg/l) 15,0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Permanent Grey / Permanent Transparent

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Légèrement irritant.
<u>Cancérogénicité</u>	
Cancérogénicité CIRC	CIRC Groupe 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<u>Danger par aspiration</u>	
Danger par aspiration	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Inhalation	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Ingestion	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
Contact cutané	Le produit est irritant pour les yeux et la peau.
Organes cibles	Foie Reins Système nerveux central

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

Écotoxicité Pas de données sur l'écotoxicité de ce produit.

12.1. Toxicité

Toxicité Aucune donnée disponible sur la préparation elle-même.

BUTANE

Toxicité aiguë - poisson	Très volatile. LC50, 96 heures: 24.11 mg/l,
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Très volatile. CE ₅₀ , 48 heures: 14.22 mg/l, Daphnia magna

PROPANE

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	Très volatile. CE ₅₀ , 48 heures: 27.14 mg/l,
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	, : ,

ACÉTONE

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 635 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 10 mg/l, Daphnia magna

PROPANE-2-OL

Toxicité aiguë - poisson	LC50, 96 heures: 9640 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques	CE ₅₀ , 48 heures: 13299 mg/l, Daphnia magna
Toxicité aiguë - plantes aquatiques	Cl ₅₀ , 72 heures: 1800 mg/l,

Permanent Grey / Permanent Transparent

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; Kerosine - UNSPECIFIED

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 4720 mg/l, Daphnia magna

PENTANE

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 4,26 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 2,7-9,1 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 7,51 mg/l, Selenastrum capricornutum

TOLUÈNE

Toxicité aiguë - poisson LC50, 96 heures: 6,4 mg/l, Onchorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques CE₅₀, 48 heures: 11,5 mg/l, Daphnia magna

Toxicité aiguë - plantes aquatiques Cl₅₀, 72 heures: 12,5 mg/l, Selenastrum capricornutum

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

BUTANE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

PROPANE

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

Biodégradation Eau - :

ACÉTONE

Biodégradation - Dégradation (%) 78: 28 jours
OECD 301C

PROPANE-2-OL

Persistance et dégradabilité Le produit est facilement biodégradable.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; Kerosine - UNSPECIFIED

Biodégradation Dégradation (%)
- Dégradation (%) 11: 28 jours

TOLUÈNE

Permanent Grey / Permanent Transparent

Biodégradation - Dégradation (%) >60: 14 jours
OECD 301C

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulative potential Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

Coefficient de partage Indéterminé.

BUTANE

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

PROPANE

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

Coefficient de partage :

ACÉTONE

Bioaccumulative potential BCF: 0,69,

Coefficient de partage log Pow: -0,27

PROPANE-2-OL

Bioaccumulative potential Le produit n'est pas bioaccumulable.

DISTILLATES (PETROLEUM), HYDROTREATED LIGHT; KEROSENE - UNSPECIFIED

Bioaccumulative potential BCF: 159,

Coefficient de partage log Pow: ~ 4

PENTANE

Bioaccumulative potential BCF: 171,

Coefficient de partage log Pow: 3,4

TOLUÈNE

Bioaccumulative potential BCF: 10-90,

Coefficient de partage log Pow: 2,75

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité Pas d'information disponible

BUTANE

Mobilité Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

PROPANE

Permanent Grey / Permanent Transparent

Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatiles (COV) qui s'évaporeront facilement de toutes les surfaces.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information requise.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Information générale Le fabricant de ce produit est conforme aux règles et règlements de la DIRECTIVE 94/62/CE DU PARLEMENT EUROPEEN ET DU CONSEIL du 20 décembre 1994 relative aux emballages et aux déchets d'emballages en payant des frais d'emballage pour l'élimination et le recyclage des déchets d'emballages.

Méthodes de traitement des déchets Le couvercle en plastique et la vanne sont triés en plastique. Les aérosols vides sont triés comme ferraille. Les résidus et les récipients non vides doivent être considérés comme des déchets dangereux conformément aux réglementations locales et nationales.

Classe déchet Non empty containers: EWC code 14 06 03*
Empty containers: EWC code 15 01 04.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Général Les aérosols peuvent être effectués au niveau national en quantités limitées (1L) aussi longtemps que chaque colis ne dépasse pas 30 kg dans des boîtes en carton ou 20 kg sur des plateaux avec emballage ou rétrécissement stretch. Chaque colis doit être marqué avec un espace en forme de losange, la partie supérieure et inférieure est noire, entourée d'une ligne qui mesure au moins 100 mm x 100 mm.

14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID)	1950
N° ONU (IMDG)	1950
N° ONU (ICAO)	1950
N° ONU (ADN)	1950

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition (ADR/RID)	AEROSOLS
Nom d'expédition (IMDG)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ICAO)	AEROSOLS
Nom d'expédition (ADN)	AEROSOLS

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	2.1
Code de classement ADR/RID	5F
Etiquette ADR/RID	2.1
Classe IMDG	2.1
Classe/division ICAO	2.1

Permanent Grey / Permanent Transparent

Classe ADN 2.1

Etiquettes de transport



14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-D, S-U

Catégorie de transport ADR 2

Code de restriction en tunnels (D)

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Information générale Une revue de la fiche de données de sécurité avec le personnel pour gérer le produit recommandé.

Commentaires sur la révision C'est la première version.

Publié par Östergren

Date de révision 17/05/2017

Révision 1.1

Remplace la date 21/03/2017

Numéro de FDS 20899

Permanent Grey / Permanent Transparent

Mentions de danger dans leur intégralité

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d Susceptible de nuire au fœtus.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.